

COMMUNE D'AINGERAY

	COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Samedi 21 décembre 2019	Nombre de Conseillers en exercice : 14 Nombre de Conseillers présents : 10 Nombre de Conseillers votants : 10 Suffrages exprimés : 10
---	--	--

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un décembre à dix heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s : M. COTTRELLE Sylvain, M. DINEE Olivier, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, M. HALLER Philippe, M. LELEU Etienne, M. METZ Francis, M. PREVOST Jean-Luc. M. THIRIET Dominique et Mme THOUVENOT Nathalie.

Etaient absent(e)s : Mme DESPAQUIS Elodie, M. GERARD Bertrand, M. LACROIX Thierry, M. MARC Cyrille ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme FRAULOB Odile ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

1. Indemnités comptable
2. Approbation statut SIS FAS
3. Vente terrain communal
4. Actualisation des statuts de la CC2T
5. Etude aménagement de la traversée de la commune
6. Subvention 2020 - Une rose un Espoir
7. Affaires diverses.

La séance est ouverte à 10h30.

Après lecture, le dernier compte rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que deux délibérations ont été rattachées au dernier Conseil Municipal du 30/09/2019 :

- Achat parcelles M. et Mme COLLET Charles
- Décision Modificative : achat d'action pour adhésion MMD 54.

01 - INDEMNITES COMPTABLE/TRESORIER

Comme il est d'usage en cette période, Monsieur le Maire propose de voter l'indemnité de fin d'année au comptable du Trésor Public soit 369.40 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'en début d'année, une somme de 73.60 euros a été allouée pour le soutien et l'aide apportée. Montant proratisé car Monsieur ALEXANDRE, Trésorier, était arrivé en Septembre 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR) les membres du Conseil Municipal DECIDENT d'attribuer 30% de l'indemnité au comptable du Trésor Public, soit 110.82 euros.

02 - APPROBATION STATUT SIS FAS

Lors de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal Scolaire de Fontenoy/Aingeray/Sexey-les-bois du 6 novembre 2019, les membres ont délibéré pour mettre à jour l'article 2 des statuts du SIS FAS à savoir :

- L'ajout de « l'organisation et la gestion des mercredis récréatifs et semaines récréatives en extra-scolaire ».

La sous-Préfecture demande que les 3 communes, membres du SIS FAS, délibèrent.

Madame THOUVENOT Nathalie, Présidente du SIS FAS et Madame FRAULOB Odile Conseillère Syndicale du SIS FAS s'abstiennent sur ce vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (8 POUR et 2 ABSTENTIONS) le Conseil Municipal APPROUVE l'ajout de ce sujet à l'article 2 des statuts du SIS FAS

03 - VENTE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été approché par un administré pour l'achat d'un terrain communal.

Monsieur le Maire informe que les frais de géomètre s'élèvent à environ 1400 €.

Après débat, le Conseil Municipal DECIDE d'émettre une réserve sur sa décision afin d'avoir une réflexion plus approfondie du sujet. Sujet reporté au prochain Conseil Municipal.

04 - ACTUALISATION STATUTS DE LA CC2T

Lors de la séance du 05 décembre dernier, le Conseil Communautaire a validé l'actualisation des statuts de la Communauté de Communes Terres Toulaises. A présent, il est demandé aux communes de délibérer sur :

- L'actualisation des statuts de la CC2T, afin d'une part de faire figurer les compétences eau et assainissement parmi les compétences obligatoires et la compétence eaux pluviales parmi les compétences facultatives de la CC2T, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Créer un budget annexe pour suivre la gestion du service public de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Préciser que ce budget annexe sera assujéti à la Taxe à la Valeur Ajoutée sur l'intégralité de son périmètre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR) les Conseillers APPROUVENT l'actualisation des statuts de la CC2T.

05 - ETUDE AMENAGEMENT TRAVERSEE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire remet un sujet à l'ordre du jour qui est préoccupant : l'aménagement des entrées/sorties du Village

Une réunion avec le PDG de l'entreprise SEFIBA, Société d'Etudes Française d'Ingénierie du Bâtiment et de l'Aménagement, avait eu lieu en novembre afin de lui exposer le(s) problème(s).

Suite à cela, Monsieur le Maire présente la proposition de mission estimé à 6700 euros HT (soit 8040 euros TTC) qui comprend un diagnostic (1 800 € HT) et un schéma directeur d'aménagement général (4 900 € HT). Ils nous accompagneront également pour les subventions que nous pourrions solliciter.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR) le Conseil Municipal DONNE son accord pour la réalisation d'une étude et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis proposé.

06 - SUBVENTION 2020 - « UNE ROSE, UN ESPOIR »

L'association « une rose, un espoir » sollicite la commune pour une subvention permettant l'achat des roses.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR) le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer pour l'année 2020, une subvention de 80 € à l'association « une rose, un espoir ».

AFFAIRES DIVERSES

✚ Vœux du Maire : La cérémonie aura lieu le 4 janvier 2020 à 11h00 à la salle polyvalente.

La séance est levée à 11h20.

Fait à Aingeray, le 21/12/2019

Le Maire,

André FONTAINE

